

# Département de l'Aisne

## Commune de Montreuil aux Lions

### COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 Mai 2009

L'an deux mil neuf, le dix neuf du mois de Mai, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Montreuil aux Lions, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier DEVRON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal: 11 Mai 2009

**Présents:** Monsieur Olivier DEVRON, Monsieur Christian REGAL, Monsieur Bernard VERON, Madame Frédérique ANORGA, Monsieur Pierre SAROUL, Madame Catherine CHARLES ALFRED, Monsieur René BACUET, Madame Monique RIMBERT, Monsieur Régis VERON, Monsieur Julien LE ROUZIC, Madame Catherine DUMENIL, Monsieur Philippe MAUPRIVEZ, Monsieur Martial DUMONT.

**Absent excusé non représenté:** Néant

**Absents excusés représentés :** Monsieur Alexandre MATRAS donne pouvoir à Monsieur Julien LE ROUZIC

#### Secrétaire de séance:

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Madame Catherine CHARLES ALFRED donne lecture du compte-rendu du 10 avril 2009.

Avant de procéder à l'Ordre du Jour, Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à savoir : Adhésion à « Association Paysages du Champagne Unesco ».

#### Adhésion à « Association Paysages du Champagne Unesco »

Monsieur le Maire rappelle que nous avons souhaité adhérer à l'« Association Paysages du Champagne Unesco ». L'appel à cotisation vient de nous parvenir soit 0.50 euros par habitant soit la somme de 684 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser la participation au taux de 0.50 euros par habitant soit la somme de 684 euros.

#### Subventions associations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association les Ateliers de Christine a refusé la subvention qui lui a été attribuée soit la somme de 210 euros.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer cette somme aux deux associations suivantes, à :

- |                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| - Union Sportive Montreuillois | 105 euros |
| - Rugby Omois Club             | 105 euros |

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'attribuer à

- Union Sportive Montreuillois 105 euros
- Rugby Omois Club 105 euros

### **Achat d'un véhicule**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat d'un trafic à Monsieur BARBET, domicilié 6 rue des Templiers à Montreuil aux Lions pour la somme de 3800 euros en vue de remplacer l'ancien pour vétusté.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité l'achat d'un trafic pour la somme de 3800 euros ainsi que les frais de carte grise et déclare que cette dépense sera inscrite au budget de la commune.

### **Ecole, acte de candidature pour les TBI, suite au plan de relance en faveur du développement du numérique dans les écoles rurales**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Montreuil aux Lions a déposé un dossier de candidature pour les Tableaux Blancs Interactifs suite au plan de relance du gouvernement en faveur du développement du numérique dans les écoles rurales de moins de 2000 habitants. Nous avons demandé la mise en place de 5 TBI pour un montant restant à charge de la commune de 2500 euros.

### **DGE 2009, réhabilitation d'un bâtiment technique**

Monsieur le Maire informe qu'il faut procéder à des travaux de réhabilitation du bâtiment technique afin de terminer sa mise en sécurité par la fermeture en parpaings pour deux des trois travées restantes. La troisième sera pourvue d'une porte interdisant l'accès au public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sollicite de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

### **DGE 2009, défibrillateur**

Monsieur le Maire informe que la mise à disposition d'un défibrillateur lors de regroupement de personnes ou de rencontres sportives peut permettre de sauver des vies dans l'attente des services de secours.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sollicite de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

### **DGE 2009, cimetière, aménagement des allées.**

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite aménager les allées du cimetière afin de lui rendre sa dignité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sollicite de l'Etat une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation Globale d'Equipement.

## **Création d'un poste pour besoin occasionnel**

Monsieur Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 16 décembre 2008.

Considérant que les fonctionnaires territoriaux ont vocation à occuper les emplois de La Fonction Publique Territoriale,

Considérant néanmoins l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984 qui autorise le recrutement d'agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin occasionnel pour une durée maximale de trois mois renouvelable une seule fois à titre exceptionnel, des contrats pour faire face à un besoin occasionnel.

Considérant la nécessité de créer 1'emploi d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe non titulaire en raison de besoins occasionnels suite aux congés annuels ou maladie ou autres,

Le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi d'adjoint non titulaire à raison de 10 heures hebdomadaires pour trois mois renouvelables une fois. Cet agent exercera les fonctions de secrétariat de l'agence Postale Communale

L'agent sera rémunéré sur le 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle afférente au grade d'Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 19 mai 2009

Filière Administrative

Emploi Adjoint Administratif

Cadre d'emploi Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe

Grade emploi Administratif 2<sup>ème</sup> classe

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

## **FSL 2009**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité pour le logement accorde des aides financières aux personnes ayant des difficultés pour accéder à un logement locatif, aux locataires se trouvant dans l'impossibilité d'assurer leurs obligations, et veille à la mise en place de mesures d'accompagnement social lié au logement.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de verser au gestionnaire du Fonds de Solidarité pour le Logement une participation au taux de 0.41 euros par habitant soit la somme de 546,53 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser au gestionnaire du Fonds de Solidarité pour le Logement une participation au taux de 0.41 euros par habitant soit la somme de 483,20 euros.

## **Décision modificative**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la création d'une opération et qu'un virement de crédit doivent être effectués suite à l'achat du trafic afin de régler Monsieur BARBET ainsi que les frais de carte grise.

Pour ce faire, il conviendrait d'effectuer le virement de crédits suivant :

0092 (travaux école) compte 21312	- 3978 euros
0098 (Acquisition d'un trafic) compte 2182	+ 3978 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le virement de crédit et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **Question et informations diverses**

- Monsieur Michel ANDRE demande ce qui peut être fait pour les fossés pleins.  
Monsieur DEVRON précise qu'une demande de devis est en cours pour un curage général et remise en état
- Monsieur et Madame COTTRAY demandent ce qui va être fait pour leur chemin.  
Monsieur SAROUL répond qu'un devis va être fait en fin de semaine.
- Monsieur ROLLAND demande si les caniveaux devant la passementerie sont toujours d'actualité.  
Monsieur SAROUL indique que ce sera fait au mois d'Août profitant de la fermeture pour congés.
- Monsieur LAVOISIER demande ou en est la vente de la passementerie.  
Monsieur DEVRON répond que la vente est relancée l'acheteur n'a pas eu son crédit. Le compromis de vente est donc caduc.
- Monsieur GREGOIRE demande s'il y a obligation d'air d'accueil de gens du voyage.  
Monsieur DEVRON répond qu'il y a une obligation pour le canton de Charly sur Marne et que pour l'instant aucune commune ne s'est portée volontaire.
- Monsieur MORINO demande ce qu'il en est concernant l'implantation de la station d'épuration.  
Monsieur DEVRON répond que la commune ne possède pas de terrain suffisamment grand pour y installer une station. L'issue de l'étude déterminera l'emplacement.
- Monsieur DEVRON demande à Monsieur REGAL de mettre en priorité les cantonniers sur le nettoyage de grilles et de suspendre les tontes.
- Samedi 23 Mai 14 heures 30 dernier spectacle du CJO.
- Dimanche 7 Juin élections Européennes de 8 heures à 18 heures.
- Dimanche 7 Juin 15 heures dernier match sénior de football finale contre Nogent.
- Lundi 1<sup>er</sup> Juin le ramassage des poubelles aura lieu.
- La boulangerie Cugnet remercie les bénévoles venus les aider lors des inondations.
- Nous remercions les pompiers de Château Thierry et Charly sur Marne d'être venus pour les interventions lors des récentes pluies. Ceux de Villiers Saint Denis étant largement mobilisés dans leur commune.
- Vendredi 12 Juin cinéma à 20 heures. Le film « erreur de la banque en votre faveur ».
- Dimanche 24 Juin match de rugby à 10 heures 30.

La séance est levée à 21 heures 30.

Vu par nous, Olivier DEVRON, Maire de la commune de Montreuil aux Lions, pour être affiché le 25 mai 2009, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire, **O.DEVRON**